

Conseiller et vendre les méthodes alternatives aux pesticides aux jardins des particuliers

RS6374 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	211, 211t
Formacode(s)	34534, 34593, 34584, 21001
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	20/09/2023
Date d'échéance	20/09/2026

Certificateur(s)

SAS BIOVA · SIRET : 80991562200025

SAS BIOVA · SIRET : 80991562200017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Depuis 2014, l'utilisation des produits phytosanitaires est encadrée et les jardiniers amateurs et professionnels sont de plus en plus attentifs aux produits qu'ils utilisent. La certification "Conseiller et vendre les méthodes alternatives aux pesticides aux jardins des particuliers" a été conçue pour faire des vendeurs en jardinerie des conseillers compétents sur les méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires afin de fidéliser leur clientèle et en attirer une nouvelle.

Public visé : vendeurs ou futurs vendeurs au rayon espace vert en grande distribution, en enseignes spécialisées jardinerie / espace vert ; vendeurs souhaitant se spécialiser en jardinerie / espace vert.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 Expliquer l'évolution de la réglementation en vigueur sur l'usage des produits phytosanitaires au jardin au client pour l'amener à s'orienter vers les alternatives aux pesticides

C2 Diagnostiquer la « problématique » du client pour définir son besoin et ses attentes et le conseiller

C3 Proposer au client une stratégie de lutte adaptée à une attaque spécifique (maladie ou ravageur) pour résoudre son problème

C4 Concevoir et animer des ateliers thématiques ciblés « entretenir son jardin en préservant son environnement » pour sensibiliser le public aux différentes méthodes alternatives pouvant être mise en œuvre au jardin

C5 Intégrer la mise en œuvre des alternatives aux produits phytosanitaires chimiques pour conseiller le client sur l'agencement

ou le réagencement de tout ou partie de son jardin

C6 Valoriser les alternatives aux pesticides en appliquant les règles du merchandising pour inciter les clients à s'orienter vers l'achat de solutions alternatives aux pesticides

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Attestation CERTIPHYTO en cours de validité

Voies d'accès

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Expérience attestée d'au moins 6 mois dans la vente aux particuliers et Certificat CERTIPHYTO en cours de validité de moins de 4 ans au moment de l'entretien avec le jury de certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Les membres du jury de certification sont au nombre de 2 : 1 membre de l'équipe BIOVA à l'exclusion du formateur ou des formateurs ; 1 professionnel « espaces verts » qui pourra être un responsable des ventes en jardinerie, avec à minima un an d'expérience à ce poste, un responsable espaces verts en collectivité ou un entrepreneur spécialisé dans la gestion des espaces des particuliers ou des collectivités. Ce professionnel disposera d'au moins 1 an d'expérience dans le secteur des espaces verts.

Base légale

Date de décision	20/09/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/09/2026
Date de dernière délivrance possible	20/03/2027

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://formation.biova-france.fr/formations-speciales-vendeur/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6374/>